

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

16 – 19 Octobre 2012

CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU POTABLE : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE, VALIDATION DU PREVISIONNEL DE FINANCEMENT, AUTORISATION DEPÔT DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : M. JEAN

Considérant le choix de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 02/10/2012 d'attribuer le marché de conception réalisation d'une usine d'eau potable au groupement constitué par OTV / TOUJA et ETC / COUSIN PRADERE et SADE / Serge CAPMAS / ARRAGON, et ce pour un montant de 4 864 855,00 €HT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU la délibération du 23/09/2010 relatif au seuil de délégation consenti à Monsieur le Maire, quant à la signature des marchés publics,

VU le rapport de Jean Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec le groupement retenu par la commission d'appel d'offres le 02/10/2012 à savoir OTV / TOUJA et ETC / COUSIN PRADERE et SADE / Serge CAPMAS / ARRAGON ;
- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général selon le prévisionnel de financement proposé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier d'enquête publique auprès de l'ARS.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 2 abstentions (Mme Rollet, M. Roquefort)**

1. **APPROUVE** Le plan de financement prévisionnel selon un coût d'objectif de 5 200 000 €HT
2. **SOLLICITE** les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général,
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement constitué par OTV / TOUJA et ETC / COUSIN PRADERE et SADE / Serge CAPMAS / ARRAGON pour un montant de 4 864 855,00 €HT,
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier d'enquête publique auprès de l'ARS

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :